

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 17 février 2022**

- - -

Le jeudi 17 février 2022 à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 9 février conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient excusés, les conseillers municipaux suivants : M. Gilles BELLIVIER

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Votants : 10

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

- **Michel VÉDRUNE**

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier a été transmis aux conseillers pour corrections et remarques. Les corrections apportées par la secrétaire de mairie ou les conseillers ont été faites dans la dernière version du compte-rendu.

✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

2. Décision sur la création d'un autel pour le retable de l'église

- **Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE rappelle que les travaux de restauration du retable ont été validés lors du dernier conseil municipal. Le vote sur l'option « restitution d'un Maître-Autel », estimée à 5 772 €, avait été reportée et conditionnée à la fourniture d'éléments complémentaires par les artisans. Ceux-ci ont été fournis et il convient aujourd'hui de voter.

✓ **L'option « restitution du maître autel » est retenue avec 7 voies pour, 1 abstention et 2 contre.**

3. Nomination d'un délégué à la commission économie du Grand Figeac

- **Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE signale qu'il n'y a aucun délégué de la Commune à la commission économie du Grand Figeac et que cela est regrettable. Mélanie FAYET se porte candidate, ainsi que Jacques FOUCHER.

✓ **Mélanie FAYET, en tant que titulaire, et Jacques FOUCHER, en tant que supplément sont désignés membre de la commission économie à l'unanimité.**

4. Déclassement chemin de la Combe - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE signale que la famille ORTALO PERRIE souhaite acquérir le chemin de la Combe (parcelle C 702) car il mène uniquement à leur propriété. Il indique que dans la perspective de cette vente il faut d'abord acter le déclassement du domaine public vers le domaine privé du chemin. Une enquête publique sera probablement obligatoire dans un deuxième temps pour la vente du terrain.

- ✓ **Le transfert du chemin de la Combe du domaine public de la commune vers le domaine privé est validé à l'unanimité.**

5. Autorisation de démontage du mur mitoyen de la maison Maquin - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE indique qu'une demande de démontage du mur mitoyen de la maison Maquin pour récupérer les pierres a été adressé à la mairie. Après échange sur le situation de ce mur et au vu du débat sur la justification de son démontage, Michel VÉDRUNE propose de reporter cette décision au prochain conseil, pour permettre aux conseillers qui le souhaitent d'aller voir sur place.

- ✓ **Le vote de cette délibération est reporté au prochain conseil municipal.**

6. Vente des toilettes mobiles - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE propose de mettre en vente les toilettes chimiques mobiles achetées par le précédent Conseil Municipal. Il indique que le coût d'achat de ces toilettes a été de 1 277 € TTC et qu'elles n'ont jamais été utilisées. Il propose de les mettre en vente sur « Le bon coin » à 800 €. Claudine LACROIX qui avait déjà mis sur le bon coin les lots du lotissement propose de se charger de mettre aussi les toilettes.

- ✓ **La mise en vente des toilettes mobiles à un montant de 800 € sur le bon coin est validée à l'unanimité.**

7. Signature de convention pour prise en charge raccordement électrique - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE explique que lorsqu'une commune signe un permis de construire, le surcoût du raccordement électrique non pris en charge par TE46 doit être payée par elle. Cette somme peut être refacturée au pétitionnaire par les communes. Or deux permis de construire ont été signés depuis le début du mandat pour Mr FAU et Mr LAFFERRAIRIE. Pour ces deux dossiers les montants qui sont à payer pour le raccordement électrique sont de 1 600 € (pour Mr FAU) et de 8 760 € (pour Mr LAFFERRAIRIE). Des engagements à prendre en charge ces montants ont été signés par les deux propriétaires mais Michel VÉDRUNE préférerait que la commune signe une convention avec eux pour encadrer la prise en charge de leur raccordement électrique.

- ✓ **Les conseillers autorisent le maire à signer les conventions de prise en charge de raccordement avec les familles Fau et Lafferrairie à 9 voix pour et 1 abstention.**

8. Rapport des commissions et délégués - Jacques FOUCHER

- **Urbanisme**

Jacques FOUCHER signale que la commission a prévu de rencontrer les propriétaires de terrains constructibles pour faire le point sur leurs projets éventuels sur ces terrains. Après des échanges, il est proposé de prévoir de les rencontrer au cours d'une réunion, qui est programmée le mercredi 30 mars à 20h à la salle des fêtes.

Jacques FOUCHER rappelle ensuite qu'il a transmis le projet de PLH avec des parties surlignées aux conseillers. Il faudra regarder ce document avant de se prononcer dessus.

- **ACIR**

Jacques FOUCHER rappelle qu'il faut rédiger le plan de gestion pour le chemin de Saint-Jacques.

Il rappelle que les axes de travail proposés à ce jour pour la commune de Gréalou sont :

- la sécurisation des murs de soutènement,
- la sécurisation de la traversée de la D19,
- l'aménagement d'une aire de bivouac avec des toilettes,
- l'amélioration du cœur de village.

Aucune autre proposition d'axe de travail n'est faite.

9. Questions diverses - Michel VÉDRUNE, Jacques FOUCHER, Nathalie MASBOU

- **Changement de bail sur le presbytère**

Michel VÉDRUNE signale que le presbytère est maintenant occupé uniquement par Joël Rougié car son aïeule a été placée en maison de retraite. Joël Rougié demande que le bail soit fait à son nom.

- **Point voirie**

Jacques FOUCHER précise que la mutualisation des coûts d'entretien de la voirie est en cours d'étude par le Grand Figeac et que plusieurs scénarii sont étudiés. Il signale que la demande pour aménagement des ralentisseurs de Gréalou a été déposée au département, mais que les délais pour obtenir l'autorisation risquent d'être long. Les travaux ne pourront peut-être pas se dérouler en avril comme cela était indiqué dans la Gazette de Janvier.

- **Projet photovoltaïque au sol**

Nathalie MASBOU explique que les zonages retenus par le conseil pour la production d'énergie renouvelables ont été transmis à Laurent BOUSCARY de la DDT pour avis. Il en ressort que le site de Sénil n'est pas urbanisable et classé en réservoir de biodiversité dans le SCOT, ce qui complique l'installation de panneaux photovoltaïque au sol sur ce site. Le Site de Puy Manau semble plus facilement aménageable car non classé en réservoir de biodiversité.

- **Information location de l'ordinateur de la mairie**

Michel VÉDRUNE indique que le maire et ses adjoints ont appris récemment que l'ordinateur de la mairie était loué à une entreprise d'informatique. Le coût est de 250 € par trimestre. L'engagement cours jusqu'en 2025 (contrat de 5 ans), ce sujet sera donc à étudier d'ici 3 ans.

- **Téléphonie**

Le changement d'abonnement pour la salle des fêtes va être validé, ce qui va permettre d'avoir le wifi pour le même tarif. Pour la mairie et l'école le changement est déjà effectif et va permettre des économies substantielles.

- **Imposition des résidences vacantes, secondaires ou de tourisme**

Jacques FOUCHER précise que l'impôt sur les résidences vacantes servira à financer le PLH quand il sera lancé, que celui sur les résidences secondaires ne pourra être mis en place qu'à partir de 2023 et qu'en zone de revitalisation rurale les résidences de tourisme sont exonérées de charges. Aucun de ces impôts ne peut donc bénéficier à la commune pour l'instant.

La séance s'est terminée à 23h30.

Monsieur le maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le mardi 15 mars à 20h00, à la mairie. Il fixe la réunion préparatoire du budget au 10 mars.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 22 février 2022.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAYET